



MENTORE OU MENTOR DE L'ANNÉE

GRILLE D'ÉVALUATION

Critères d'admission

- Une personne ayant exercé ou exerçant à titre de mentore ou mentor (formel ou informel) auprès d'une ou d'un médecin de famille au Québec;
 - Médecin québécois (membre du CQMF – ou non – ou médecin d'une autre spécialité)
 - Autre professionnel(le) de la santé – fortement suggéré d'être membre associé(e) au CQMF
- Être en exercice depuis cinq (5) ans

On entend par mentorat : moyen de développement et d'apprentissage, basé sur une relation interpersonnelle (la relation mentorale) volontaire, gratuite et confidentielle, dans laquelle une personne d'expérience (la mentore ou le mentor) investit sa sagesse et son expertise pour favoriser le développement d'une autre personne – mentorée – qui a des compétences et des habiletés à acquérir et des objectifs professionnels et personnels à atteindre.

POINTAGE ET CRITÈRES DE SÉLECTION

CRITÈRES	POINTAGE
1. Reconnu(e) par ses pairs pour sa sagesse et son humanisme	/20
2. Une personne inspirant confiance (modèle)	/20
3. Habiletés de communication	/20
4. Capacité d'écoute; de bon conseil.....	/20
5. Impliqué(e) dans sa communauté	/20

Total : /100